DEPARTEMENT DU MORBIHAN COMMUNE DE PONTIVY Lotissement : 11 lots LES AZALEES

PA 56178 25 00002 en date du 20.08.25

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain,ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

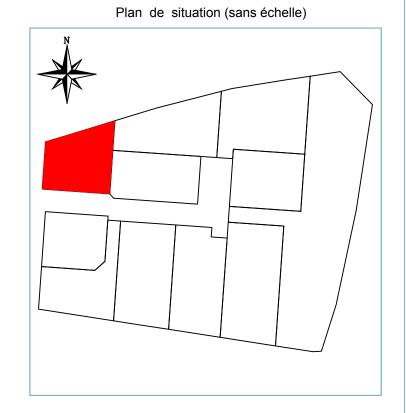
LOT N°: 1
Superficie provisoire: 402 m²
(en attente du bornage)

Réf. Cadastrale : Section AL n° n°8

Surface de plancher: 300 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Expests SELARL NICOLAS ASSOCIES 32, rue du Offire - BP 5 56301 FOH 10 SEP 2 FOEX Tel. 02 97 25 57 04 1 TOS 97 27 96 61





SELARL NICOLAS ASSOCIÉS Céomètres-Experts • Urbanīste diplômé

AGENCE D'AURAY Immeuble Océania-Porte Océane 2 23, rue du Danemark • BRECH - 56400 AURAY Tél. • 02 97 24 12 37 • Fax • 02 97 56 22 25

WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM



Dressé le 24.09.2025

Modifié le

Dressé par Mme RIGOUX Juline

Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)

Référence : P25-161

